

AVIS AUX RIVERAINS et AUX USAGERS

ANIMATIONS DU 14 JUILLET 2017

Madame, Monsieur,

Pour la Fête nationale du 14 juillet 2017, des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues dans le centre-ville :

1 - PLACE DU CHATEAU

Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits Place du Château (côté horloge) du jeudi 13 juillet 2017 au samedi 15 juillet 2017, pour l'installation et le démontage du matériel.

2 - COURSES PEDESTRES :

- Le 14 juillet : Course des 10 kms (de 9 heures à environ 11h30) : le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur l'itinéraire qui comportera deux boucles empruntant les rues suivantes (plan ci-joint) :

Départ rue de Condé, les quais, Rue du port gros Jean, rue du Chail, Rue Eutrope Lambert, Route de Julienne(D57), Rue Cholous, Rue des Grand's Maisons, Rue de Bel Air, Rue de la Grenouillère, Route de Luchac(D22), Allée des anciens d'Afrique, Traversée par le Stade, Rue du Faubourg Saint-Pierre, Rue des Fossés, Rue Gabriel Péri, Rue Pasteur, Rue de Condé.

Il n'y aura pas de circulation sur le circuit de la course. Seule la traversée des carrefours sera tolérée sur indication des signaleurs.

3 - FEU D'ARTIFICE

Dès 20h00, fermeture complète des quais et des rues débouchant sur les quais jusqu'à la fin du spectacle.

Je compte sur votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

A Jarnac le 13 juin 2017
Le Maire,
François RABY



N.B.: Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière.

